

Siège d'exploitation

Un site phytosanitaire pour moins de 3 000 €

Les agriculteurs bretons peuvent aménager leur site phytosanitaire en bénéficiant de l'appui financier de leur conseil régional. Une opportunité unique en France pour mettre aux normes à budget serré et mieux respecter l'environnement.

© M. Moquet ARVALIS-Institut du végétal



Les pollutions ponctuelles à la ferme représentent une part prépondérante dans l'origine de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires. La modification des pratiques et l'aménagement d'équipements adaptés sur le siège d'exploitation peuvent donc permettre d'améliorer rapidement la situation.

Michel Moquet
m.moquet@arvalisinstitutduvegetal.fr

Albert Moineau
a.moineau@arvalisinstitutduvegetal.fr

ARVALIS – Institut du végétal

Richard Guillouët
CRODIP

Et, dans ce domaine, la région Bretagne fait figure de pionnière.

Depuis 2005, le Comité Régional d'Organisation de Diagnostic de matériels de Protection des cultures (CRODIP), à l'origine coordinateur des contrôles de pulvérisateurs, a créé un réseau d'agents agréés pour le diagnostic phytosanitaire du siège d'exploitation.

ARVALIS - Institut du végétal a été retenu pour la formation de 80 agents, ici issus de la distribution et du développement. Au terme d'un programme de formation

de trois jours avec une phase d'apprentissage en autonomie avec un tuteur, les agents sont agréés par le CRODIP pour un an. Le renouvellement de l'agrément est conditionné à la réalisation d'un nombre minimum de diagnostics par an et à la participation à une journée annuelle de réactualisation.

Ces diagnostics, entrepris par des agriculteurs volontaires et facturés 400 € hors taxes, sont pris en charge à hauteur de 150 € par le Conseil Régional de Bretagne. À ce jour, dans les quatre départements, plus de 500 diagnostics

L'aménagement du site phytosanitaire intègre presque toujours le regroupement du local de stockage et de l'aire de remplissage, complété par un local technique.

ont été réalisés. L'objectif est d'atteindre les 1000 diagnostics sur l'année 2007.

Voir ce qui va ou ne va pas

Le diagnostic s'appuie sur la méthode Aquasite®, développée par ARVALIS - Institut du végétal. Au total, sept étapes clés sont passées au crible: le transport du produit, le stockage, la protection de l'utilisa-



Pour le remplissage du pulvérisateur, quelle que soit la solution retenue, l'équipement doit comporter obligatoirement une rupture hydraulique. Le tuyau de remplissage ne doit pas être en contact avec la bouillie.

teur, l'équipement du pulvérisateur, l'aire de remplissage, le fond de cuve et la gestion des déchets.

Pour chacune de ces étapes, les agriculteurs se voient poser une série de questions, pour bien cerner leurs pratiques. L'ensemble des réponses est ensuite compilé dans le logiciel Aquasite®, qui permet d'éditer un compte-rendu objectif sur ce qui va - ou ne va pas - sur l'exploitation et sur les réalisations à entreprendre. Enfin, un projet d'amélioration, adapté et spécifique à l'exploitation visitée, est proposé.

Ce diagnostic permet d'avoir une vision globale, mais précise des aménagements phytosanitaires à réaliser sur l'exploitation et d'intégrer les conseils de spécialistes habilités. Il n'oblige cependant pas à réaliser les aménagements conseillés. La réalisation ou l'amélioration du site phytosanitaire est toutefois la suite logique du diagnostic.

Dans la majorité des cas, les travaux à réaliser concernent l'aménagement du local

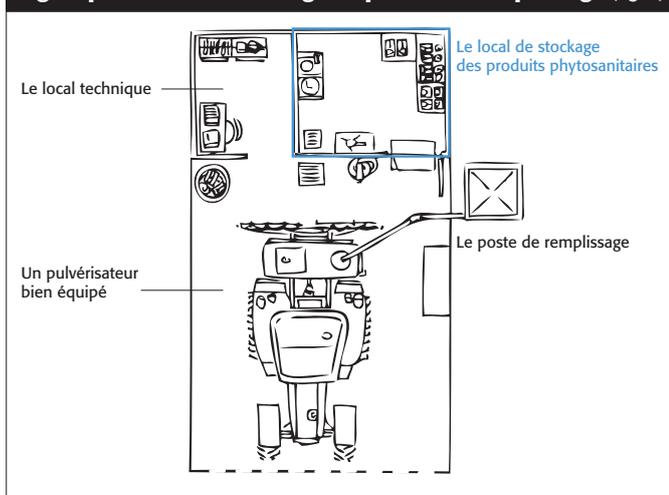
de stockage des produits et le poste de remplissage du pulvérisateur. Le regroupement de ces deux postes est presque toujours prescrit, en construction comme en aménagement (*figure 1*).

La réalisation des aménagements doit répondre aux exigences de fiches techniques réalisées par le CRODIP avec la participation d'ARVALIS - Institut du végétal et validées par l'administration bretonne.

Trois postes clés

Ces fiches techniques, qui répondent à un cahier des charges précis, comportent toutes les composantes de la réglementation. Elles posent une cinquantaine de points à respecter et rappellent un certain nombre de conseils techniques. Elles intègrent plusieurs aménagements d'ordre pratique et non obligatoires, mais indispensables pour bénéficier des aides régionales: une rétention étanche dans le local phytosanitaire et dans l'aire de remplissage, une cuve de rinçage sur le pulvérisateur.

Regrouper local de stockage et poste de remplissage (fig. 1)



Véritables feuilles de route, ces fiches techniques rappellent les objectifs des trois postes clés du diagnostic phytosanitaire :

- le poste de remplissage doit protéger la source d'approvisionnement en eau, récupérer les éventuelles fuites lors de la préparation et faciliter la préparation de la bouillie de pulvérisation.
- le local phytosanitaire doit sécuriser l'utilisateur et les tiers, préserver l'environnement et assurer la conservation des produits.
- l'équipement du pulvérisateur doit permettre de gérer parfaitement les fonds de cuve à la parcelle. Il doit également faciliter la préparation des bouillies.

Et contrairement à une idée reçue, les investissements à réaliser ne sont pas colossaux. Ils oscillent le plus souvent entre 2000 et 3000 €. Des locaux de stockage clé en main existent mais, dans la plupart des cas, le projet prend vie dans un bâtiment existant, ce qui permet de rester dans des budgets raisonnables.

Devant les difficultés économiques des filières végétales, la volonté du Conseil Régional de Bretagne de prendre en charge une partie des aménagements est véritablement incitative. L'enveloppe allouée accélère la mise en confor-

mité des sites phytosanitaires. Outre la prise en charge d'une partie du coût du diagnostic, la région finance 40 % des investissements, à hauteur de 1000 € maximum. L'enveloppe allouée à ces aides était plafonnée à 400 000 € en 2006. Elle pourrait atteindre le million d'euros en 2007. La région Bretagne est la seule collectivité régionale à avoir mis en place et développé une telle mesure.

Pour bénéficier des aides, les agriculteurs s'engagent à réaliser les travaux nécessaires dans les 18 mois suivant le diagnostic.

Etre sûr de ne pas se tromper

Les avantages d'un aménagement réalisé après un diagnostic par un agent agréé du réseau sont nombreux : respect de la réglementation et des contraintes liées à la conditionnalité des aides, diminution des risques autant pour l'utilisateur que pour l'environnement, amélioration des conditions de travail et dépense raisonnable ! ■

Il est judicieux de prévoir sur l'aire de remplissage un bac de récupération pour collecter les eaux souillées.



David Le Priol

« Faire preuve de pédagogie »

David Le Priol est opérateur plan de fumure à la CAM (coopérative des agriculteurs du Morbihan). Avec deux de ses collègues, il a suivi cet automne la formation du CRODIP. Après trois jours de formation, il a reçu l'agrément pour réaliser les diagnostics phytosanitaires du siège d'exploitation.

Depuis que j'ai reçu l'agrément, j'ai réalisé six diagnostics.

Les agriculteurs de notre zone sont très demandeurs pour diagnostiquer et aménager leur exploitation en conformité avec les règles de la conditionnalité. C'est surtout cet aspect qui les motive, plus que l'aspect santé ou conditions de travail. D'autre part, les aménagements proposés par le CRODIP vont plus loin que la réglementation. Comme cela, ils sont sûrs d'être en avance sur la réglementation, et ne pas devoir procéder à de nouvelles améliorations dans les mois ou les années qui viennent.

La formation de trois jours est découpée en deux parties : les deux premiers jours sont consacrés à la connaissance du logiciel Aquasite® et la réglementation. Mes connaissances étaient succinctes et nécessitaient un approfondissement.

Ensuite, chaque stagiaire s'est vu confier trois exploitations à étudier et devait établir un dossier pour chacune, validés par un tuteur. La troisième journée était consacrée aux commentaires des dossiers rendus. Finalement, dans l'élaboration du dossier, le logiciel fait la moitié du travail. Pour le reste, c'est à nous de faire preuve de pédagogie avec les agriculteurs.

Chez l'agriculteur, notre démarche commence par un audit, mais comme beaucoup partent de rien, ils sont surtout intéressés par la deuxième partie, celle de l'élaboration du projet en fonction de leurs bâtiments. Ils veulent savoir concrètement ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire. Nous créons avec eux les plans, les surfaces, pour construire un espace aux normes et bien adapté à leur situation.

© A. Moineau ARVALIS-Institut du végétal

